

1 Identification du produit et de la société

1.1 Identification de la substance ou du mélange

Solution de sulfate de cuivre.

N° article

5091x

Dénomination commerciale

Cuprovin

1.2 Utilisation de la substance ou du mélange

Usage professionnel identifié : Traitement des vins (se reporter à la fiche technique).

Usage privé : Aucun.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

1.3.1 Identification de l'entreprise/compagnie

Erbslöh Geisenheim GmbH

Erbslöhstraße 1 - D-65366 Geisenheim - Germany

Tél : +49 (0) 6722 708-0

1.3.2 Distributeur France

Erbslöh S.A.S.

P.A.E. La Baume - 34290 Servian - France

Tél : +33 (0)4 67 39 29 70

1.4 Numéros d'appel d'urgence France

ORFILA : 01 45 42 59 59

Secours d'urgence : 112

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange selon règlement (CE) N° 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale : Acute Tox. / Attention / Catégorie 4 / H302

Sévère irritation oculaire : Eye Irrit. / Attention / Catégorie 2 / H319

Irritant pour la peau : Skin Irrit. / Attention / Catégorie 2 / H315

Très toxique pour les organismes aquatiques, effets néfastes à long terme : Aquatic Chronic / Attention / Catégorie 2 / H410

2.2 Éléments d'étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Pictogramme(s)



(SGH07)



(SGH09)

Avertissement

Attention

Mentions de dangers

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H315 ; Provoque une irritation cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P312 : EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P501 : Eliminer le contenu/réceptacle selon la réglementation locale/régionale/nationale

3 Composition/information sur les ingrédients

3.1 Substance

Non applicable.

3.2 Mélange

Composition : Solution de sulfate de cuivre et de tanins œnologiques [N°CAS : 1401-55-4 / N°EINECS : 215-753-2] stabilisée au bisulfite de potassium.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
14.01.2019	001	01/2019 / RL	1 / 5 (cuprovin-sds-french-erbsloeh-20190114-001)

Composant(s) classifié(s) selon règlement (CE) N° 1272/2008 :

Nom	N° CAS	N° EINECS	N° CEE	Classification (*) R(CE) N° 1272/2008	Teneur
Sulfate de cuivre pentahydraté (CuSO ₄ , 5 H ₂ O)	7758-98-7	231-847-6	-	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	40 g/l
Bisulfite de potassium [KHSO ₃]	7773-03-7	231-870-1	E228	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 EUH031	SO ₂ < 2 g/l

(*) Libellé des classes et des phrases de danger : voir section 16

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

NE RIEN faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation

Déplacer et faire respirer la victime à l'air libre. Consulter immédiatement un médecin si difficulté respiratoire.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si irritation persistante.

En cas de contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau claire en écartant les paupières pendant 15 minutes. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et faire boire de l'eau. Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.

Autoprotection

Penser à se protéger avant de porter secours.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de donnée disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de donnée disponible.

5 Lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction adéquats

Produit non combustible. Utiliser des extincteurs à eau.

5.2 Moyens d'extinction à proscrire

Tenir compte des risques liés à l'environnement de la zone d'incendie.

5.3 Dangers particuliers

Dégagement de dioxyde de soufre en cas d'échauffement.

5.4 Mesures de protection en cas d'intervention

Tenir compte des risques liés à l'environnement de la zone d'incendie.

Ne pas laisser se déverser l'eau d'extinction contaminée dans le milieu naturel ou les égouts.

Équipements de protection pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet contre l'incendie chimiquement résistant.

6 Mesures en cas de fuite accidentelle

6.1 Précautions individuelles et collectives

Evacuer la zone. Eviter la formation d'aérosols.

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement chimiquement résistant.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le déversement du produit dans le milieu naturel et les égouts.

Si le produit s'est répandu dans le milieu naturel ou le réseau des eaux usées, prévenir les autorités compétentes.

6.3 Méthode de nettoyage

Fixer le produit répandu à l'aide d'un composé inerte absorbant (sciure, sable, diatomées) puis récupérer le mélange dans des conteneurs adéquats. Laver le résidu à grande eau.

6.4 Autres informations

Voir sections 7, 8 et 13.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
14.01.2019	001	01/2019 / RL	2 / 5 (cuprovin-sds-french-erbsloeh-20190114-001)

7 Manipulation et stockage

7.1 Manipulation

Assurer une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser l'équipement de protection approprié à ce produit (voir section 8).

Conseils sur la protection contre l'incendie et les explosions

Non inflammable. Prendre les mesures de protection habituelles contre le feu et les explosions dans la zone de travail.

7.2 Stockage

Entreposer les récipients hermétiquement fermés dans un local frais, sec, bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir fiche technique.

8 Contrôle de l'exposition et mesures de protection

8.1 Limite d'exposition sur le poste de travail

Limite d'exposition professionnelle : Non définie pour le produit.

8.2 Contrôles d'exposition

a) Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration/ventilation suffisante sur le poste de travail.
Se laver les mains avant et après manipulation.

b) Protection respiratoire

Masque de protection recommandé en cas de risque d'exposition.

c) Protection des mains

Gants de protection Gants de protection (caoutchouc, PVC, néoprène).

d) Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Eviter le port de lentilles de contact.

e) Protection du corps

Utiliser une tenue de protection adaptée au lieu de travail.

f) Contrôles de l'exposition de l'environnement

Voir sections 6 et 7.

9 Caractéristiques physiques et chimiques

9.1 Aspect

Etat physique : Liquide
Couleur : Bleu-vert
Odeur : Légèrement piquante (SO₂)

9.2 Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement

Densité : 1,030 ± 0,005
pH : 2 à 3
SO₂ total : 1,0 ± 0,5 g/l
T°C d'ébullition : Non disponible
Auto-inflammation : Non auto-inflammable
Risque d'explosion : Non applicable
Solubilité dans l'eau : Soluble

10 Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse dans les conditions normales d'emploi.

10.4 Conditions à éviter

Stocker à l'abri de la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts. Récipients métalliques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dégagement de dioxyde de soufre (SO₂), en cas d'échauffement.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
14.01.2019	001	01/2019 / RL	3 / 5 (cuprovin-sds-french-erbsloeh-20190114-001)

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 (cutanée, rat) : > 2500 mg/kg.

DL50 (orale, rat) : 960 mg/kg.

DL50 (orale, humaine) : > 1088 mg/kg.

Corrosion/irritation cutanée

Non classé.

Corrosion/irritation oculaire

Sévère irritation, douleur, larmolement. Risque de lésions oculaire grave

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Présence de SO₂ : en cas d'inhalation, risque de potentialisation des troubles respiratoires chez les sujets asthmatiques.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé.

Cancérogénicité

Non classé.

Toxicité pour la reproduction

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Voie orale : En cas d'ingestion à forte dose, douleurs gastriques, vomissement, diarrhée ou constipation.

Inhalation : Irritation, toux, oppression thoracique.

12 Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité

Très toxique sur la vie aquatique et la flore microbienne (antifongique).

Sur les poissons (*Onchorhynchus mykiss*) : CL50/96h = 0,03 mg/l

Sur les crustacés planctoniques (*Daphnia magna*) : CE50/48h = 0,2 mg/l

12.2 Mobilité

Pas de donnée disponible.

12.3 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.4 Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée disponible.

12.5 Evaluations PBT et vPvB

Cette substance ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Effets néfastes à long terme : empêcher tout rejet, même en petite quantité, dans le milieu naturel et les égouts.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Traitement des déchets

Le produit doit être évacués et traités selon les réglementations nationales et locales en vigueur.

13.2 Traitement des emballages

Les emballages contaminés doivent être évacués et traités selon les réglementations nationales et locales en vigueur.

14 Informations relatives au transport

14.1 Transport terrestre (ADR/RID)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

En transport routier, le produit doit être dans un fourgon séparé de la cabine du chauffeur.

14.2 Transport maritime (IMDG) / Transport fluvial (ADNR)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

14.3 Transport aérien (IATA)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
14.01.2019	001	01/2019 / RL	4 / 5 (cuprovin-sds-french-erbsloeh-20190114-001)

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au /mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) et ses modifications selon R(UE) N°453/2010

Non applicable.

Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP)

Symbole(s) / Avertissement de danger/ Composant dangereux à étiqueter/Phrases de danger/Conseils de prudence
Voir section 2.

Règlements nationaux (Allemagne)

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 2.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation de sécurité chimique réalisée pour ce produit.

16 Autres informations

16.1 Indications de modification

Aucune.

16.2 Libellé des classes et des phrases de danger figurant au paragraphe 3

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4

Skin Irrit. 2 : Irritation cutanée, Catégorie 2

Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2

Aquatic Acute 1 : Danger pour le milieu aquatique - Toxicité aiguë, Catégorie 1

Aquatic Chronic 1 : Danger pour le milieu aquatique - Toxicité chronique, Catégorie 2

STOT-SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie 3

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

16.3 Informations complémentaires

Pour plus d'informations concernant l'utilisation et les caractéristiques techniques de ce produit, consulter les fiches d'emploi et de spécifications disponibles sur notre site internet

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Elle ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est employé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs, faite dans cette fiche, ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Le destinataire du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des emballages, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
14.01.2019	001	01/2019 / RL	5 / 5 (cuprovin-sds-french-erbsloeh-20190114-001)